

## Arrêté n°2022-03-17-02 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 02-04

### La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-02 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 02-04 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-02 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 02-04 – Collège B ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> : Collège A

- Madame Anne-Laure GIRARD
- Monsieur Samy BENZINA
- Madame Celine LAGEOT
- Monsieur François BRENET
- Monsieur Antoine CLAEYS
- Monsieur Philippe LAGRANGE

#### Article 2 : Collège B

- Madame Gabrielle ROCHDI
- Monsieur Damien FALLON
- Madame Karine MICHELET
- Monsieur Simon JOLIVET
- Madame Aurélie VIROT-LANDAIS
- Monsieur Florian AUMOND

#### Article 6 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Droit et sciences sociales ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 17 mars 2022

**La Présidente de l'université de Poitiers**

**Virginie LAVAL**

